



Observation du Vieillessement

Brest métropole océane
TABLEAU DE BORD N°1
Juin 2013



PRÉAMBULE

Le contrat de territoire entre le Conseil général du Finistère et Brest métropole océane comporte un volet social intégrant la problématique du vieillissement de la population. L'objectif est de mieux prévoir les effets de ce phénomène global à l'échelle de la Communauté urbaine brestoise sous un angle large et transversal. Si la notion de santé est importante et souvent abordée, la volonté est bien d'élargir le prisme de l'observation aux transformations sociologiques et aux nouveaux modes de vie des retraités afin de faire évoluer nos représentations des personnes âgées et de mieux les intégrer dans la cité.

Mais quand peut-on dire qu'une personne est âgée ? Deux approches sont possibles : l'âge physiologique et l'âge sociologique. Longtemps le passage à la retraite marquait l'entrée sociale et souvent physiologique dans le troisième âge. Mais aujourd'hui, avec l'allongement de l'espérance de vie, la cessation d'activité ne signifie plus un état de santé dégradé et une baisse des capacités physiques. De plus, la cessation d'activité elle-même n'intervient plus aussi systématiquement à l'orée de la soixantaine. L'observation du vieillissement ici proposé se conformera pourtant à la convention qui associe le vieillissement au passage à 60 ans. Cette observation ayant pour objectif d'appréhender les besoins futurs liés au vieillissement de la population.

Considérant la pluralité d'acteurs existant dans ce domaine, l'enjeu est aussi de mutualiser les données et les connaissances en créant un outil d'échange et d'analyse partagée.

Afin de connaître les spécificités locales du vieillissement, il est essentiel de comparer Brest métropole océane avec son environnement (le Pays de Brest, le Finistère, la Bretagne ...), mais aussi avec d'autres unités urbaines¹ : Angers, Le Mans, Lorient, Dijon, Caen et Rennes.

Note : Vieillissement et territoires : une typologie essentielle. (Gérard François Dumont – Population et Avenir N° 711. Janvier-Février 2013)

Les quatre types de vieillissement selon les territoires :

	Vieillissement Augmentation du % des 65 ans ou plus dans la population totale du territoire	Rajeunissement Diminution du % des 65 ans et plus dans la population totale du territoire
Gérontocroissance Augmentation du nombre de personnes âgées	Vieillissement et gérontocroissance Ex. : Hautes alpes, Essonne	Rajeunissement et gérontocroissance Ex. : Ariège, Haute Garonne
Gérontodécroissance Diminution du nombre de personnes âgées	Vieillissement et gérontodécroissance Ex. : Brest, Montluçon	Rajeunissement et gérontodécroissance Ex. : Creuse, Paris

Auteur : Gérard François Dumont.

SOMMAIRE

1. DÉMOGRAPHIE DES 60 ANS ET PLUS	4
- Davantage de personnes âgées de 60 ans et plus en périphérie brestoise	4
- Des seniors moins représentés dans l'agglomération brestoise qu'en région	5
- Un vieillissement moins rapide qu'en Bretagne... ..	7
- ...particulièrement au centre de l'agglomération	7
- Plus de 55 000 habitants de 60 ans ou plus en 2040	8
- Des ménages davantage composés d'une personne en milieu urbain	9
- Les personnes vivant seules : des différences marquées entre quartiers	10
2. LE LOGEMENT	11
- Une large majorité de propriétaires.....	11
- Une prédilection pour le logement individuel	12
- Une agglomération bien pourvue en établissements d'accueil et d'hébergement.....	13
3. LA MOBILITÉ RÉSIDEN TIELLE	14
- Une faible mobilité résidentielle	14
- Un déficit migratoire de 750 personnes de 60 ans et plus.....	14
4. LE NIVEAU DE REVENU	16
- Les nouveaux retraités plus aisés que les autres ménages	16
- La localisation et les revenus des retraités	17
5. LA SANTÉ	18
- L'offre de soin dans Brest métropole océane	18
- Une offre de soins infirmiers libéraux conforme à la moyenne régionale	19
- Personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile	20
- Consommation de soins des personnes âgées	20
SYNTHÈSE	21
DÉFINITIONS ET MÉTHODES	22
MÉTHODOLOGIE ET SOURCES	23

1. DÉMOGRAPHIE DES 60 ANS ET PLUS

Davantage de personnes âgées de 60 ans et plus en périphérie brestoise

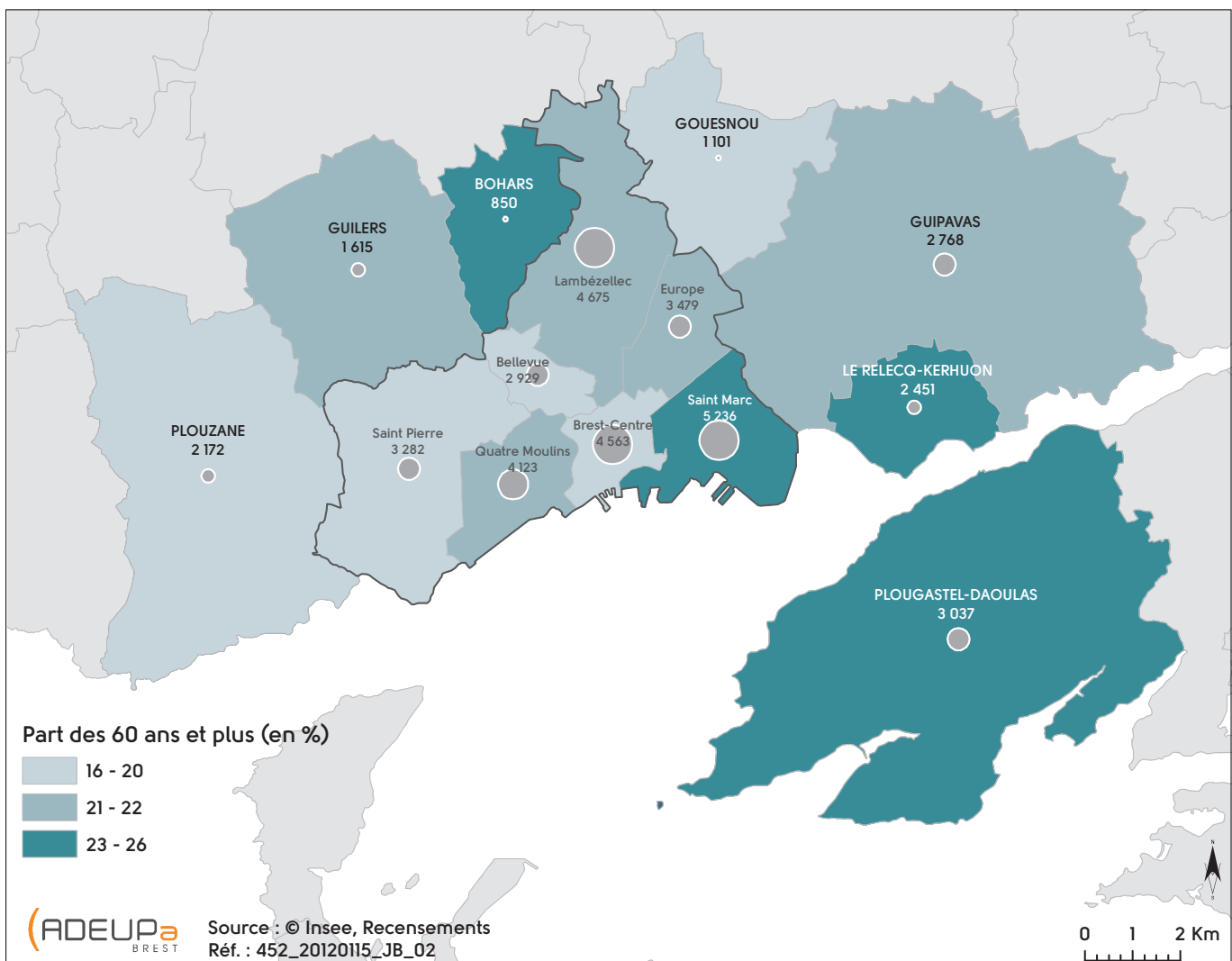
Le vieillissement de la population est un phénomène démographique français et européen. Néanmoins, des spécificités existent : les espaces ruraux sont plus confrontés au vieillissement que les zones urbanisées. Ainsi, 20 % des habitants de Brest métropole océane ont plus de 60 ans, soit 42 000 personnes, contre 21 % dans le Pays de Brest, 25 % dans le Finistère ou 24 % au niveau régional. Du fait de leur offre en matière d'enseignement supérieur et de leur parc de logements locatifs, les grandes villes concentrent davan-

tage de population de moins de 30 ans. Ainsi, 41 % de la population de Brest métropole océane a moins de 30 ans contre 39 % dans le Pays de Brest, 35 % dans le Finistère et 36 % en Bretagne. Comparativement à d'autres unités urbaines, celle de Brest n'est ni la plus jeune ni la plus vieillissante. Rennes est celle où la part relative des 60 ans ou plus est la plus faible, 18 % de la population, et Lorient, à l'inverse, celle où elle est la plus élevée, 26 % ; quant à l'unité urbaine d'Angers, elle se situe à un niveau comparable à celle de Brest.

À l'intérieur de la communauté urbaine, des écarts importants apparaissent entre communes et quartiers. Ainsi, Bohars présente une proportion d'ha-

bitants de 60 ans ou plus de 26 %, soit 9 points de plus qu'à Gouesnou (17 %), du fait notamment de la présence dans la commune de plus de 300 places en hébergement pour personnes âgées. Quant à la situation brestoise, dans le quartier de Bellevue les 60 ans ou plus représentent 16 % de la population alors que leur proportion atteint 24,5 % dans le celui de Saint Marc.

Répartition des habitants de 60 ans et plus en 2008

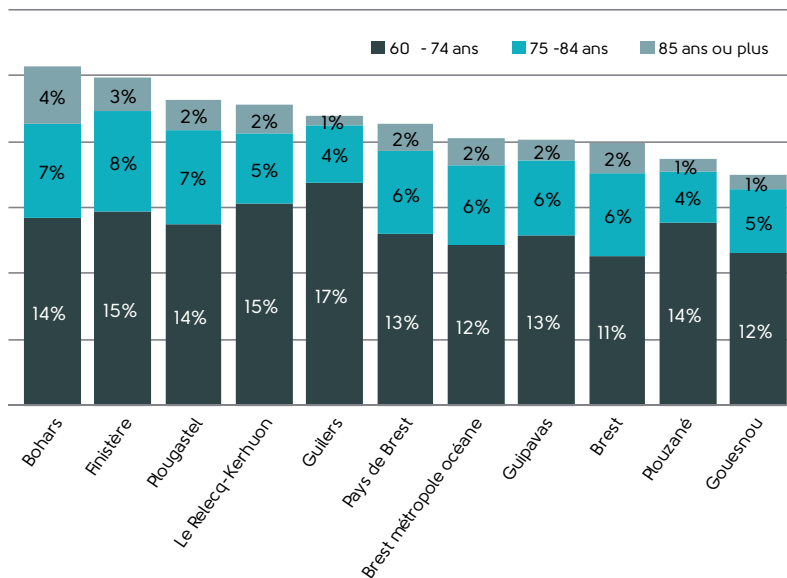


Des seniors moins représentés dans l'agglomération brestoise qu'en région

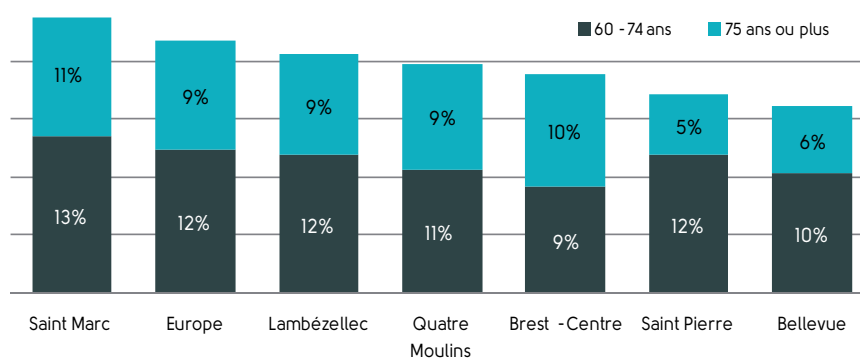
Les communes de Brest métropole océane et les quartiers de Brest ne présentent pas les mêmes caractéristiques de peuplement. La ville de Brest dans son ensemble se distingue par une proportion d'habitants de 60 à 74 ans la plus faible de la Communauté urbaine: 11 % de la population. Les 60-74 ans sont plus représentés dans les autres villes de la Communauté urbaine : 14 % de la population en moyenne. Guilers, avec 17 %, dépasse l'ensemble des moyennes régionale et nationale (13 % et 14 %) puis vient Bohars avec 15 %. À Brest, le quartier de Saint-Marc arrive en première position tant en nombre de seniors qu'en part relative. La nature de son parc de logement explique la situation particulière de ce quartier. Un tiers de l'habitat est constitué de maisons contre un quart en moyenne à Brest. La répartition territoriale des personnes de 75 ans ou plus diffère de celle des 60-74 ans. Ainsi, alors que la ville de Brest était en dernière position pour la précédente classe d'âge, près de 9 % des brestois ont 75 ans ou plus, un niveau supérieur à la moyenne de Brest métropole océane (environ 8 %), mais inférieur à celle du département (plus de 10 %). Bohars est la commune où la part relative des 75 ans et plus la plus élevée (11,4 %), suivie de Plougastel-Daoulas avec 9,5 %. À Bohars, d'importants établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes peuvent être l'origine de cette répartition (332 places en EHPAD²).

Tout comme les communes, les quartiers de Brest ne sont pas concernés de la même manière par le vieillissement. On retrouve Saint-Marc en première position. Si le quartier de Brest-Centre est un des quartiers les plus jeunes de la ville, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus est équivalent à celui de Saint-Marc, soit 2 400 habitants. Quant à Bellevue et Saint-Pierre, les 60 ans et plus y sont moins présents.

Répartition des plus de 60 ans par classes d'âges à Brest métropole océane et par communes en 2008



Part des 60-74 ans et des plus de 75 ans par quartiers de Brest en 2008

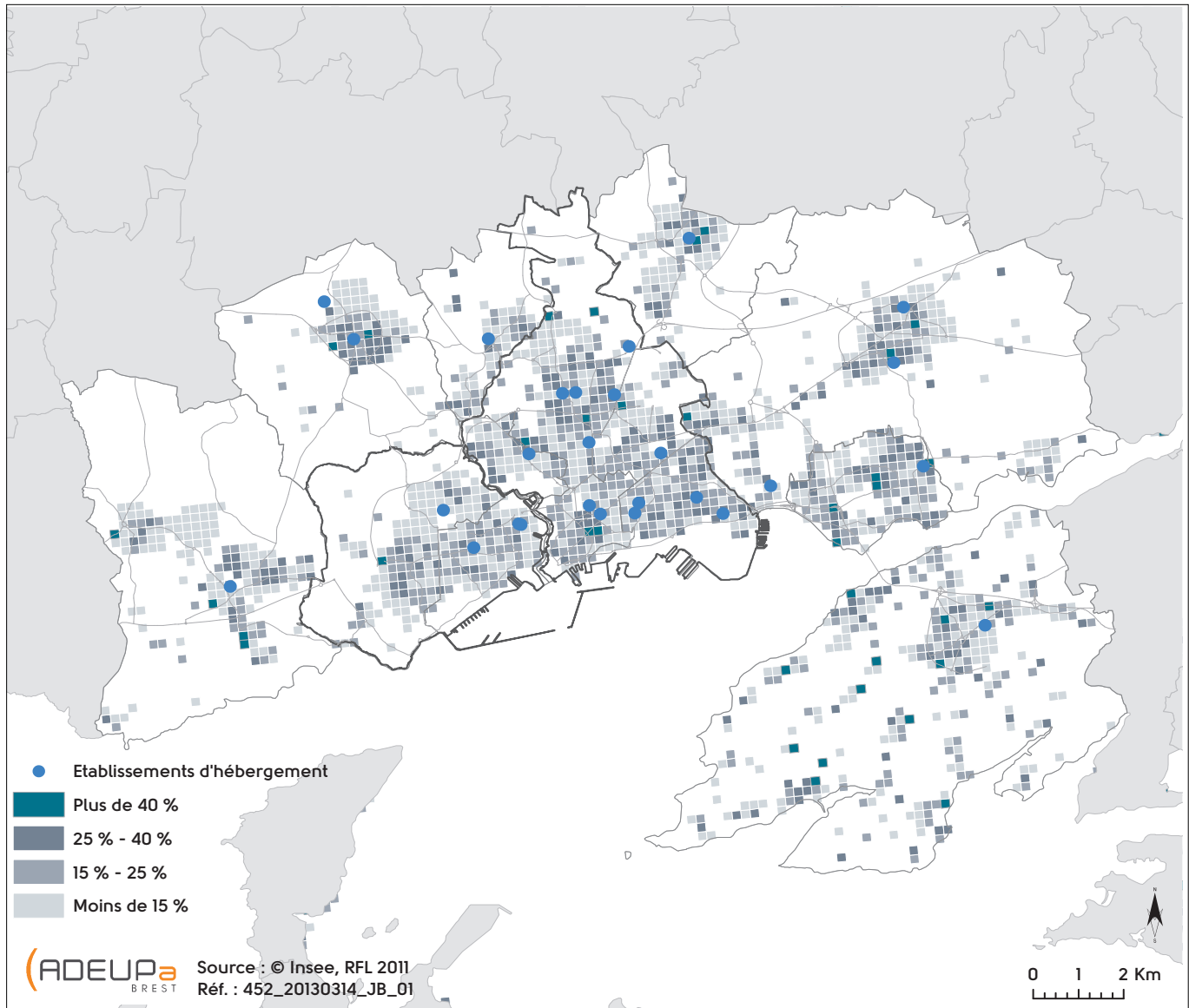


Source INSEE-Recensements

D'autre part, plus l'âge avance, plus les femmes sont représentées. Ainsi, 69 % des plus de 75 ans de l'agglomération brestoise sont des femmes, soit près de 12 000 personnes, contre 66 % à l'échelle départementale ou du Pays de Brest.



Densité de personnes âgées de 65 ans et plus dans Brest métropole océane



La localisation carroyée³ des personnes âgées de 65 ans et plus permet de s'affranchir des limites administratives et d'obtenir une vision plus fine par commune.

En règle générale, les habitants de 65 ans et plus se concentrent davantage dans les cœurs de villes. Les communes de Guipavas, Guilers et Gouesnou l'illustrent particulièrement puisque les centres-villes et les bourgs montrent une proportion plus importante des retraités. Plougastel-Daoulas se démarque avec une répartition plus diffuse de cette population, qui s'explique notamment par la morphologie urbaine de la commune qui se caractérise par une pluralité de hameaux et villages. L'accès aux services publics se

révèle donc plus difficile dans ce cadre, d'autant qu'on n'observe pas une concentration des personnes dans le bourg avec l'avancée en l'âge.

La forte représentation des personnes de 65 ans et plus à Bohars ne s'explique pas uniquement par la présence des établissements d'accueil. L'implantation de l'EHPAD n'est pas corrélée avec les plus fortes concentrations de cette classe d'âge. La typologie du parc de logement de la commune doit venir compléter l'analyse. 91 % des logements sont individuels et 67 % ont une surface supérieure à 100 m² contre une moyenne de 49 % dans les autres communes de la Communauté urbaine hors Brest. Ces deux caractéristiques sont plébiscitées par cette population,

plus aisée que la moyenne, dans ses choix résidentiels (cf p 11).

À Brest, la localisation des personnes âgées est plus dense rive gauche que rive droite. En effet, l'urbanisation du quartier de Saint-Pierre est comparativement aux autres plus récente. Par ailleurs, les quartiers de Recouvrance et Saint-Pierre sont moins équipés en établissements d'accueils. Au centre-ville, alors que l'ensemble du quartier présente une population de 65 ans et plus conforme à la moyenne brestoïse, on observe des surreprésentations dans le secteur de Saint-Michel, abstraction faite de la résidence Branda.

Un vieillissement moins rapide qu'en Bretagne...

Le territoire métropolitain vieillit moins rapidement que le Pays de Brest ou la Bretagne. Entre 1999 et 2008, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 9 % à Brest métropole océane quand il progressait de 11 % dans le Pays de Brest, de 9 % dans le Finistère ou de 13 % en Bretagne.

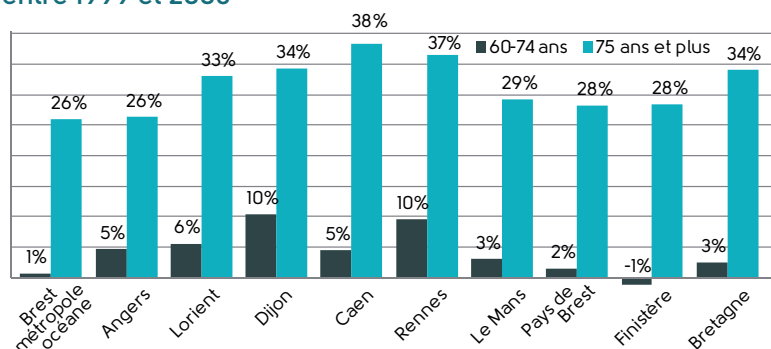
De même, Brest métropole océane semble vieillir moins vite que les autres unités urbaines comparables. Par exemple à Dijon et Rennes, la hausse a atteint 19 % entre 1999 et 2008 et 13 % à Angers. Cette évolution s'explique par la faible croissance du nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans : +1 % à Brest métropole océane pour une progression de 10 % à Dijon et Rennes. Dans l'ensemble des unités urbaines

...particulièrement au centre de l'agglomération

La gérontocroissance est plus élevée dans les autres villes de la Communauté urbaine qu'à Brest. Ainsi, quand le nombre des 60 ans et plus augmente de 2 % dans la ville-centre, il progresse de 27 % en moyenne dans les autres communes de Brest métropole océane. Plouzané est la commune dans laquelle le vieillissement est le plus rapide avec une hausse de 60 %, soit 815 personnes supplémentaires entre 1999 et 2008, vient ensuite Guilers avec une progression de 51 % (548 personnes). La situation particulière de ces deux communes a pour origine principale leur urbanisation rapide au cours des années 60-75 puis plus irrégulière depuis, qui n'a pas permis un accueil important de jeunes ménages avec enfant(s). Néanmoins, si Brest connaît une évolution modeste, celle-ci représente tout de même 650 personnes supplémentaires âgées de 60 ans ou plus en 9 ans.

Note de lecture du graphique : à Guilers, 22 % des habitants ont 60 ans et plus. Entre 1999 et 2008, leur nombre a augmenté de 51 %. A Plouzané, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 19 % de la population, en progression de 60 % de 1999 à 2008. Ainsi, Guilers connaît un vieillissement de sa population plus important qu'à Plouzané, mais la gérontocroissance (augmentation du nombre de personnes âgées en volume) y est nettement supérieure. La ville de Brest est la commune la moins concernée par ces deux phénomènes.

Évolution du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans entre 1999 et 2008



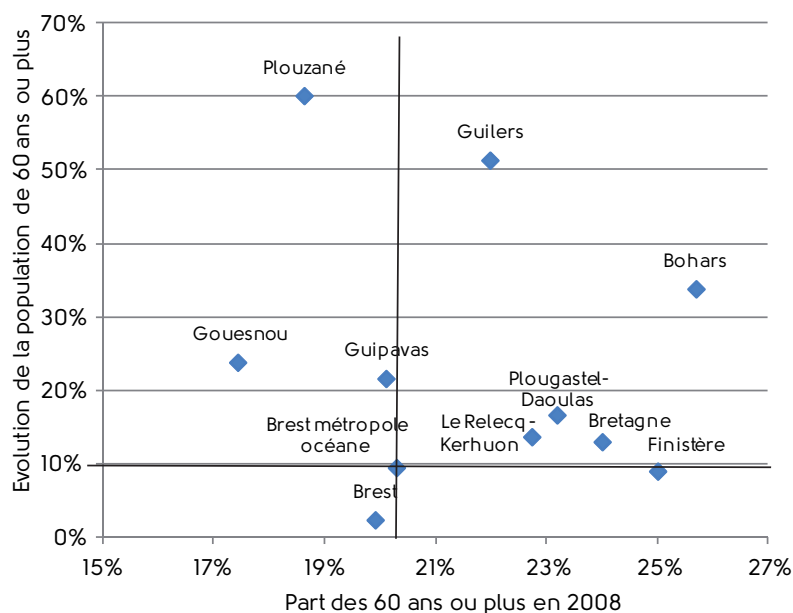
Source INSEE-Recensements

prises en compte, la progression du nombre d'habitants de 60 à 74 ans est moins forte que celle des plus de 75 ans. Elle baisse même de plus de 1 % à l'échelle départementale : les effets démographiques de la seconde guerre mondiale et l'exode rural en sont les principales explications.

En effet, cette génération a été marquée par une désertification

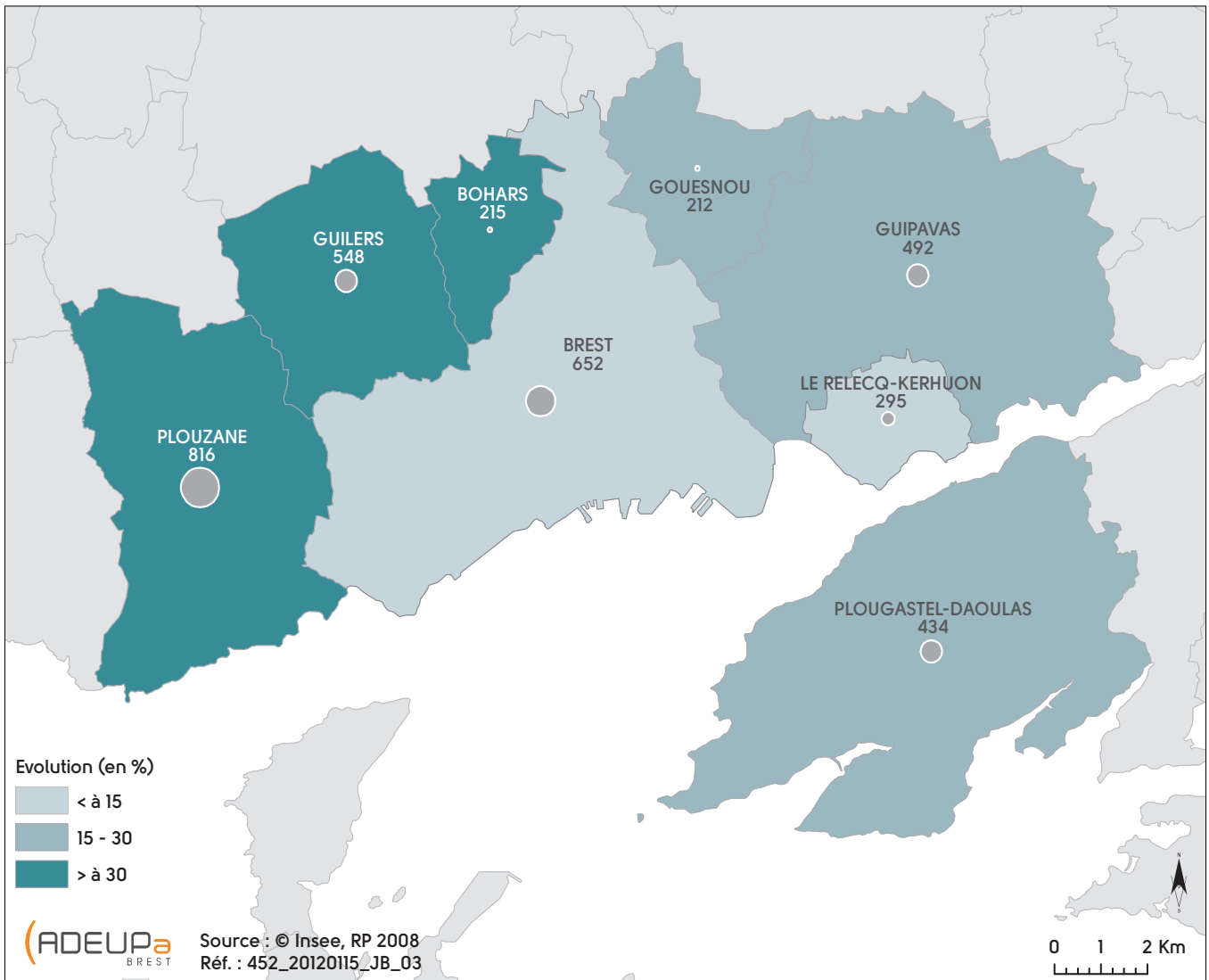
des campagnes au profit des territoires urbains du fait de l'essor de l'emploi industriel dans les années 60, ce qui explique l'évolution positive du Pays de Brest.

Part et évolution de la population de 60 ans et plus de 1999 à 2008



Source INSEE-Recensements

Évolution de la population de 60 ans et plus de 1999 à 2008

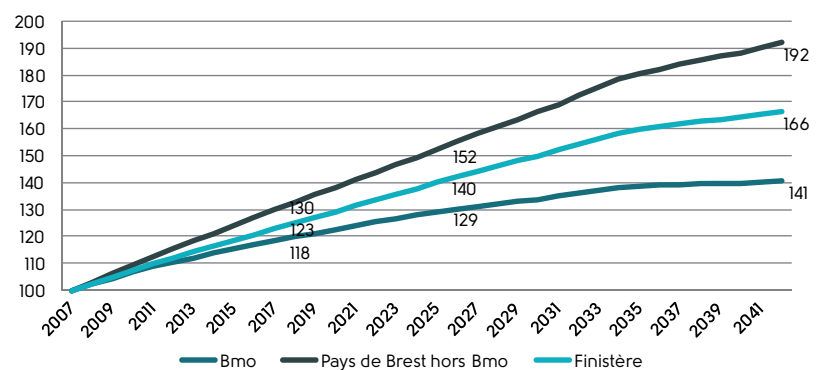


Plus de 55 000 habitants de 60 ans et plus en 2040

Les projections démographiques réalisées par l'Insee anticipent une évolution moins rapide du vieillissement de la population de Brest métropole océane comparée à celle du Pays de Brest et du Finistère. En effet, en 2007, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 20 % de la population (42 000 personnes) contre 24 % dans le département. En 2040, la barre des 55 000 personnes devrait être dépassée, ce qui représentera un quart de la population totale contre 29 % au niveau du Pays de Brest, ou 34 % au niveau départemental.

Si la progression est moins rapide, elle reste cependant conséquente avec 30 % d'habitants de 60 ans et plus supplémentaires d'ici 2040.

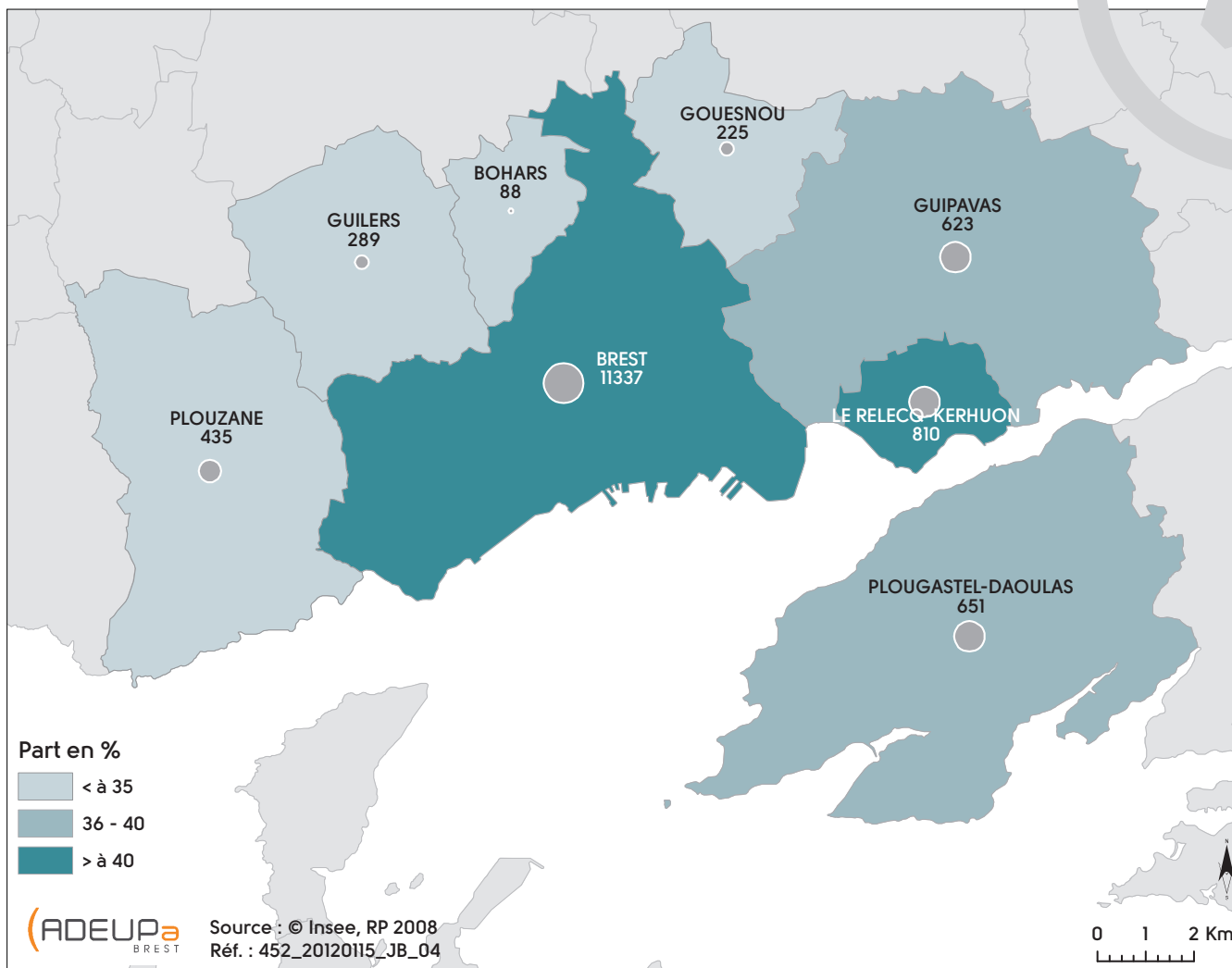
Projections de population de 60 ans et plus Omphale⁴2010 (scénario central)-2007 base 100



Source INSEE-OMPHALE 2010



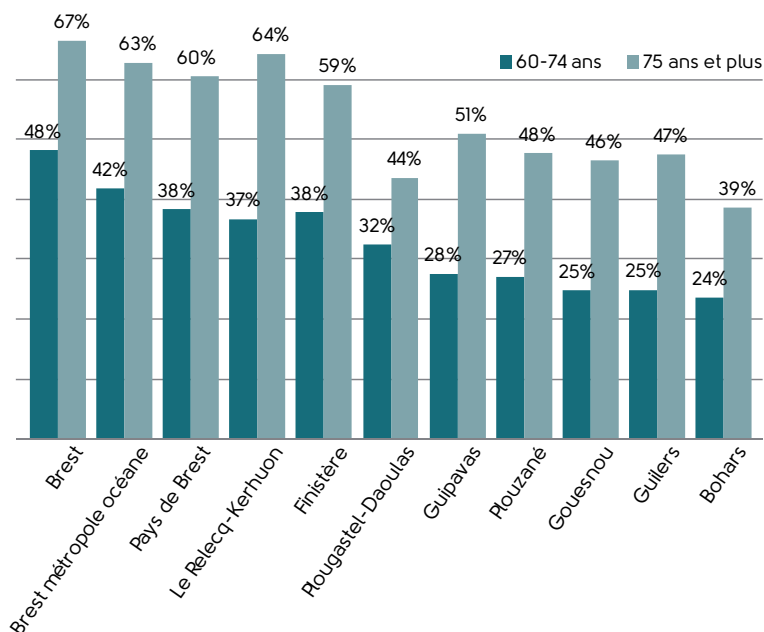
Part des ménages d'une personne de 60 ans et plus en 2008



Des ménages davantage composés d'une personne en milieu urbain

Plus d'un ménage sur deux de 60 ans et plus sont constitués d'une personne seule, dont 81 % sont des femmes. Ces ménages unipersonnels sont particulièrement représentés dans l'agglomération brestoise : leur proportion n'atteint que 44 % des ménages dans les autres Communautés du Pays de Brest en moyenne et 46 % en Bretagne. En règle générale, les personnes vivant seules sont plus nombreuses dans les territoires urbains que ruraux, avec tout de même des différences entre les territoires. En effet, les ménages des unités urbaines de Brest et Caen sont davantage composés d'une personne (51 %) qu'à Rennes ou au Mans (47 %). Cet écart se creuse pour les personnes de 75 ans et plus avec 63 % des ménages de l'agglomération brestoise contre 58 % à Rennes ou 59 % à Dijon. Brest métropole océane est donc davantage concernée par ce type de ménage que les autres espaces urbains de comparaison. Cette situation particulière peut trouver son explication par un taux de mortalité masculine précoce supérieur à celui des autres territoires. (Cf. Observatoire de la santé).

Part des ménages d'une personne selon l'âge et par commune de Brest métropole océane en 2008



Source INSEE-Recensements

Les personnes vivant seules : des différences marquées entre quartiers

Les sept quartiers brestois ne sont pas tous confrontés de la même manière au risque d'isolement des personnes âgées. En effet, 61 % des personnes âgées de plus de 80 ans vivent seules au centre-ville, contre 55 % en moyenne à Brest. Viennent ensuite les quartiers de Saint-Marc avec 59 % et des Quatre-Moulins avec 56 %.

Ces proportions devraient continuer à s'accroître du fait notamment de l'évolution du statut marital au cours des dernières décennies. En effet, les résultats du dernier recensement montrent une part plus importante de divorcés chez les 60-74 ans (10 %) que chez les 75 ans et plus (3 %).

Part de personnes vivant seule dans la population totale selon l'âge et le quartier de la ville de Brest

	55-79 ans	80 ans et plus
Brest	34 %	55 %
Brest-Centre	41 %	61 %
Saint-Marc	32 %	59 %
Bellevue	37 %	53 %
Europe	34 %	52 %
Quatre Moulins	40 %	56 %
Saint Pierre	24 %	48 %
Lambézellec	29 %	46 %

Source INSEE-Recensements



Photo : Adeupa

2. LE LOGEMENT

Une large majorité de propriétaires

À Brest métropole océane, 77% des personnes âgées d'au moins 65 ans sont propriétaires contre 66 % toutes classes d'âges confondues. Cette part est encore plus élevée dans le Pays de Brest où elle atteint 83 %.

La part des propriétaires de 65 ans et plus à Brest métropole océane est supérieure à celle des autres unités urbaines : 63 % à Caen et 74 % à Lorient par exemple.

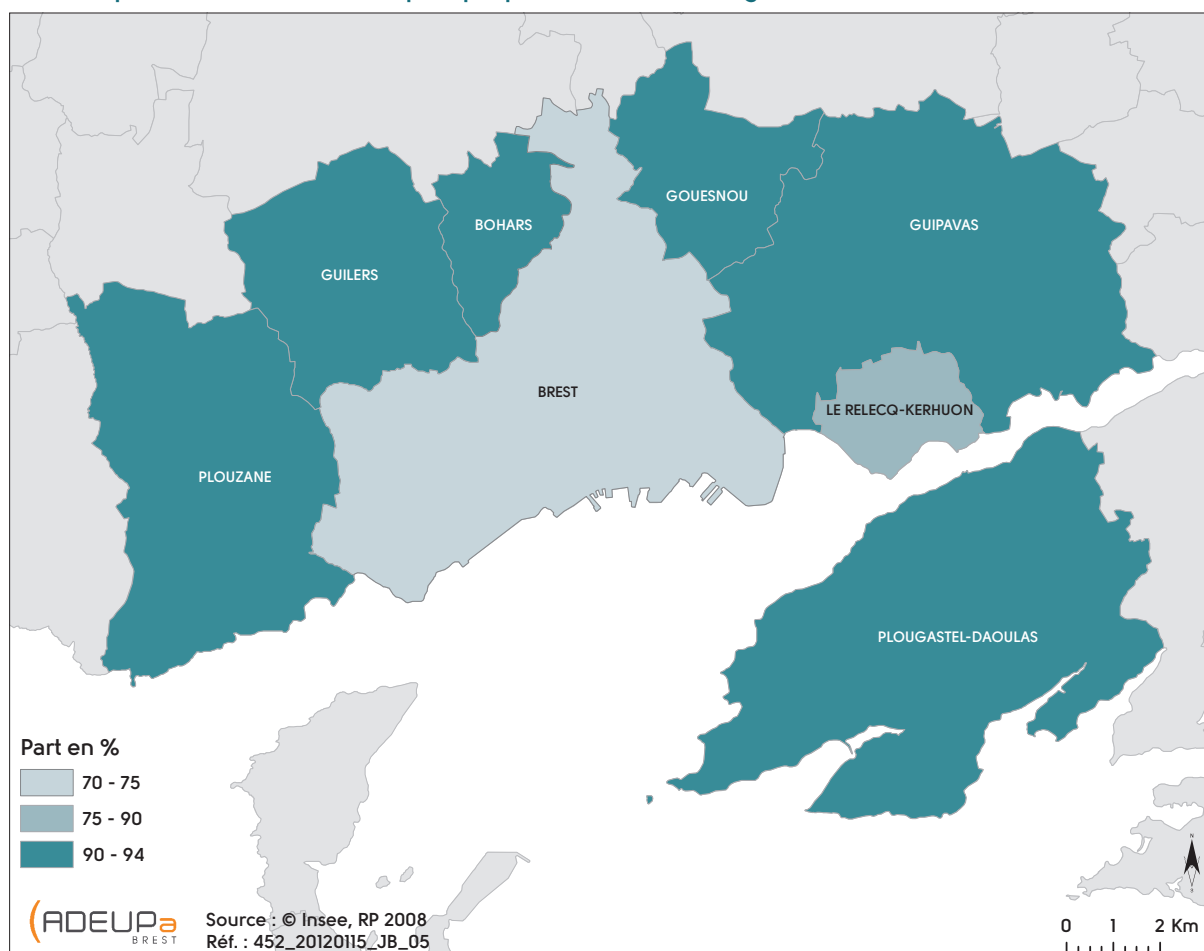
La ville de Brest, du fait de la nature de son parc de logements majoritairement constitué d'appartements, concentre plus de locataires de 65 ans et plus (29 %

que les autres communes de la communauté (9 % en moyenne). Parmi elles, Le Relecq-Kerhuon se distingue avec une proportion de locataires de 65 ans ou plus de 13 %.

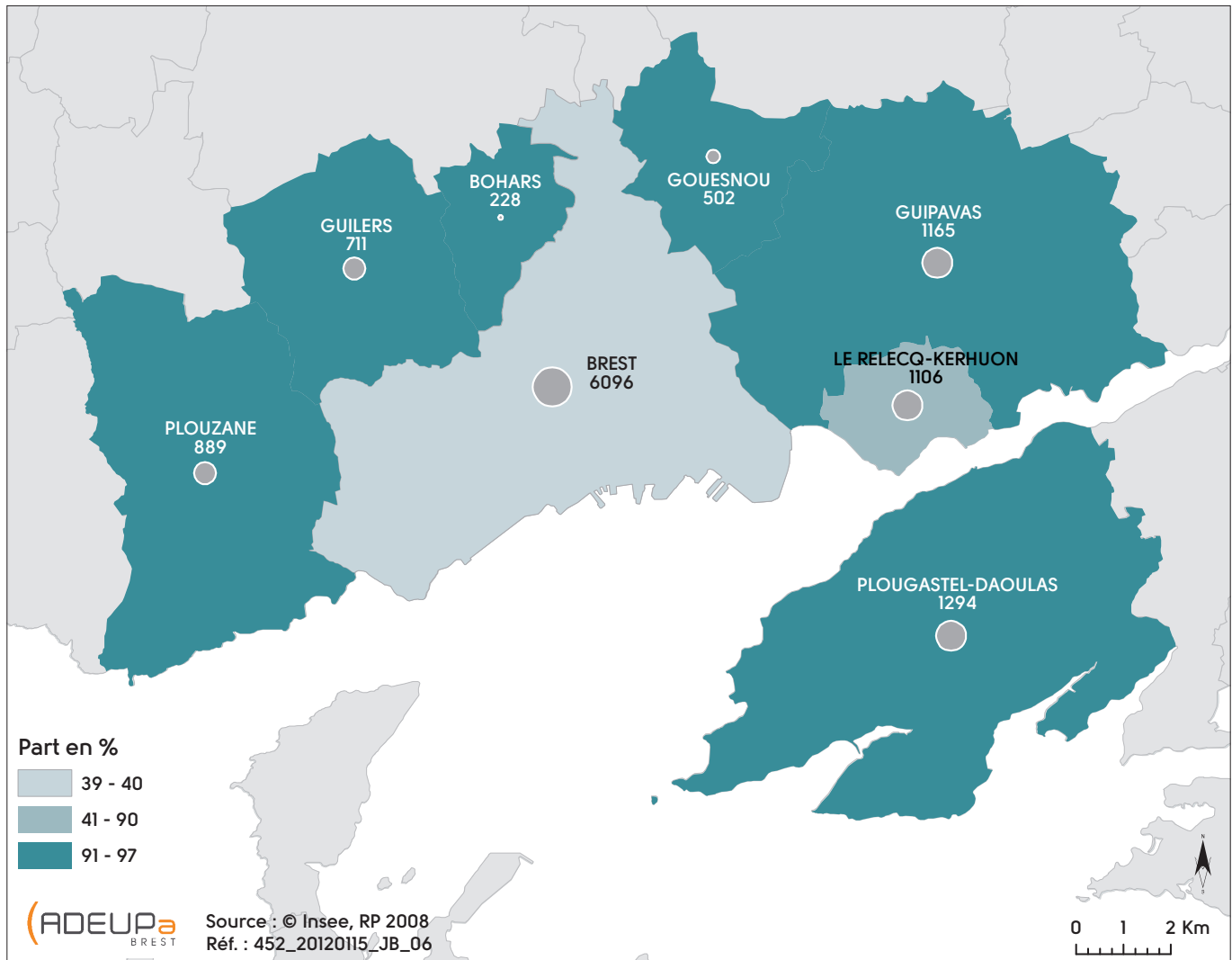
La proportion des propriétaires tend à se réduire avec l'avancée en âge, même si ce statut reste largement majoritaire. Ainsi, à Brest métropole océane, si 80 % des ménages de 65 à 79 ans sont propriétaires, 71 % des 80 ans et plus le sont. Le changement de statut matrimonial (veuvage principalement), les difficultés physiques à entretenir le logement, l'augmentation de besoin en soins... peuvent expliquer ce phénomène. En effet, à partir

de 80 ans, la part des locataires atteint 32 % à Brest et 18 % à Guilers et 19 % au Relecq-Kerhuon. Alors que dans la ville de Brest ces locataires habitent majoritairement dans le parc privé, la situation est diamétralement opposée dans les autres communes où les locataires de 80 ans et plus résident principalement dans le parc social. Leur proportion y est même parfois supérieure à celle mesurée dans la ville de Brest. Au Relecq-Kerhuon et à Guilers, la part des 80 ans et plus locataires d'un logement HLM atteint même 16 % soit 3 points de plus que dans la ville de Brest.

Part des personnes de 65 ans et plus propriétaires de leur logement en 2008



Part des ménages de 65 ans et plus occupant une maison



Une prédilection pour le logement individuel

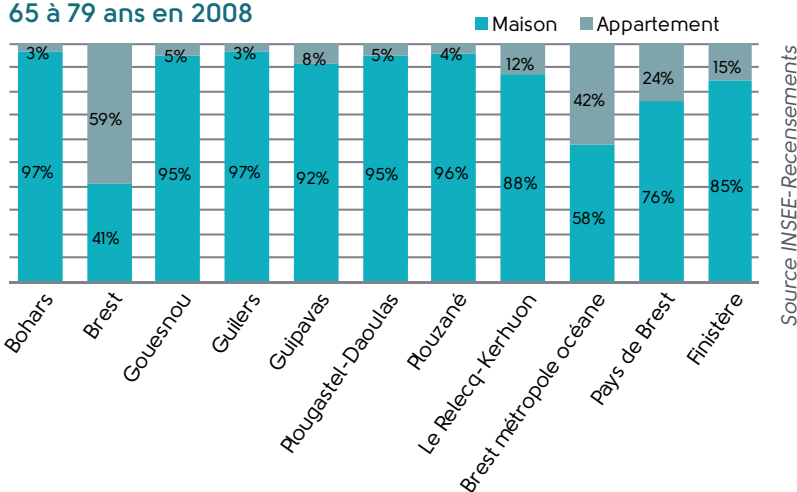
92% des ménages de 65 ans et plus résidant dans une commune de Brest métropole océane hors Brest, occupent une maison contre 86 % toutes classes d'âges confondues. À Brest, même si cette proportion est moindre, les personnes âgées privilégient également ce type de logement (38 % contre 29 % toutes classes d'âges confondues). De plus, ces ménages occupent de

grands logements. 41 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus habitent dans un logement d'au moins 5 pièces contre une moyenne totale de 37 %. Cette proportion est encore accentuée en dehors de la ville-centre puisqu'elle atteint 62 % dans les autres communes de la communauté urbaine. Les ménages de 80 ans et plus vivent quant à eux davantage en appartement que les plus jeunes : 51% à partir de 80 ans et 42 % entre 65 et 79 ans. De plus, ils résident dans des

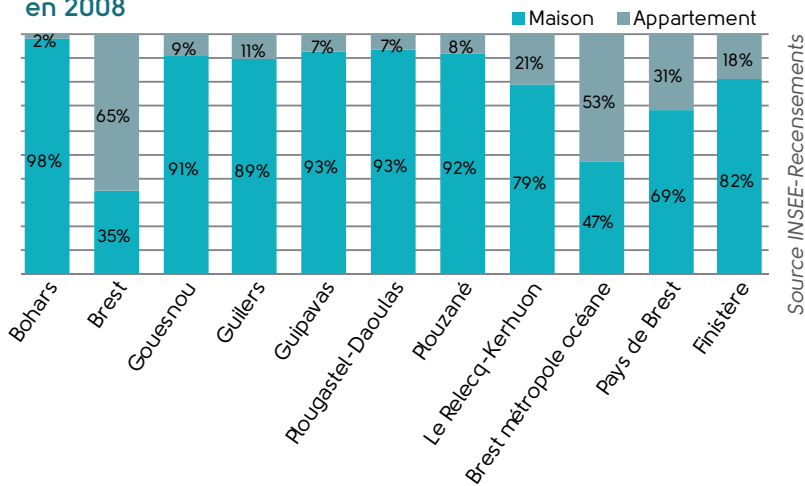
logements plus petits : 69 % des 80 ans et plus occupent un logement de 1 à 4 pièces contre 65 % des 65-79 ans.

Comparativement aux territoires urbains de référence, Brest métropole océane se situe en position médiane du point de vue de la proportion de ménages de 65 ans ou plus occupant une maison. Ainsi, avec une proportion de 54 %, Brest se situe entre Le Mans (64 %), Lorient (58 %) et Rennes (45 %) ou Dijon (40 %).

Type de logement occupé par les ménages de plus de 65 à 79 ans en 2008



Type de logement occupé par les ménages de plus de 80 ans en 2008



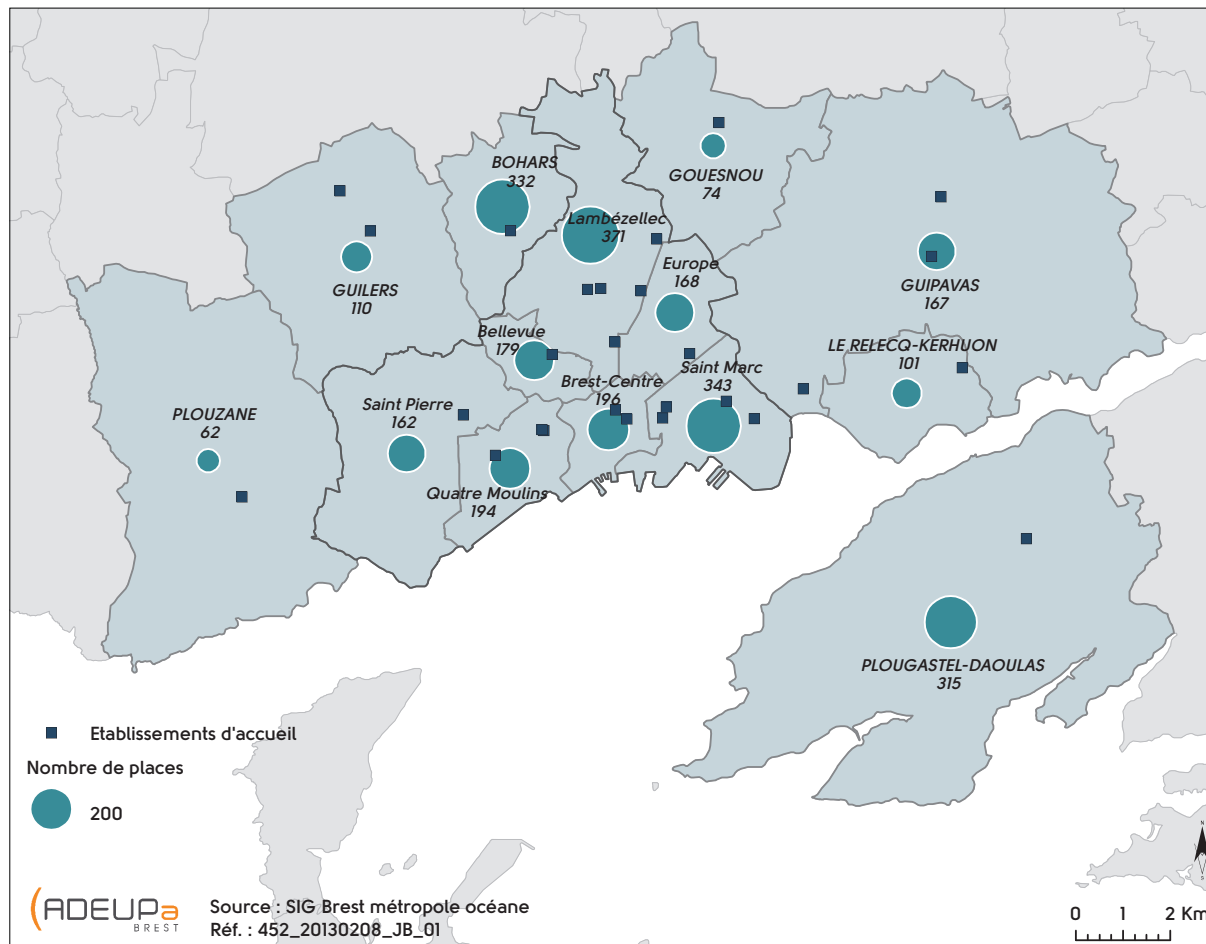
Une agglomération bien pourvue en établissements d'accueil et d'hébergement

Avec 2 750 places en établissements pour personnes âgées dépendantes et un taux d'équipement de 16,3 places pour 100 habitants de 75 ans et plus, l'agglomération brestoise est mieux

équipée que la moyenne finistérienne (13,9 places pour 100 personnes de 75 ans et plus) et que la Bretagne (9,3). Malgré un taux d'équipement disparate selon les communes, chacune dispose d'au moins un établissement qui permet aux personnes âgées d'envisager cette solution à proximité du lieu de résidence. Néanmoins le choix d'un établissement est soumis à divers critères : le type de dépendance dont la personne souffre, les res-

sources financières, la réputation de la structure, la disponibilité... Les inscriptions en établissement pouvant être multiples de façon à réduire les délais d'attente, on peut supposer une mobilité résidentielle des personnes âgées en fonction des solutions d'hébergement disponibles aussi bien de la communauté urbaine vers les communes riveraines que dans le sens inverse.

Établissements d'accueil des personnes âgées dans Brest métropole océane en 2011



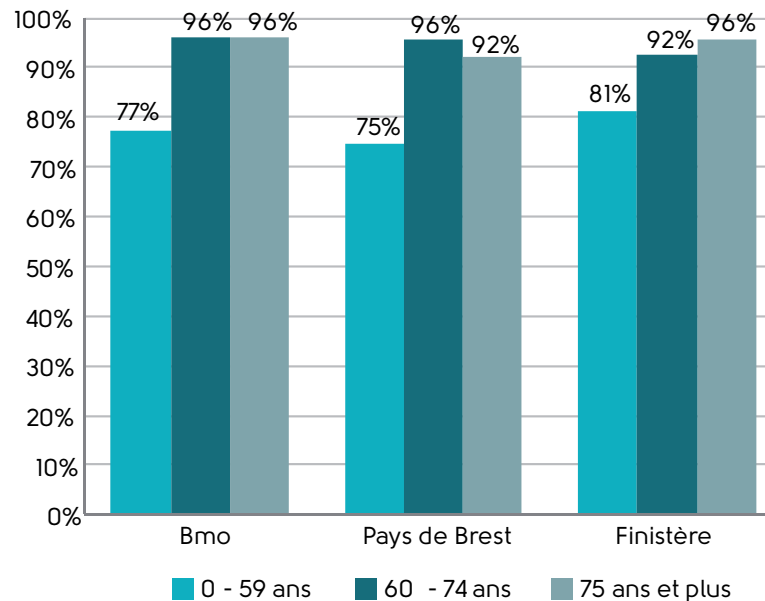
3. LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

Une faible mobilité résidentielle

Même si des mouvements migratoires sont constatés, les retraités changent peu de logement. Ils souhaitent bien souvent rester le plus longtemps possible dans le foyer familial et leur lieu de résidence. C'est pourquoi seulement 4 % des habitants de Brest métropole océane de 60 ans ou plus changent de domicile contre 23 % des 0-59 ans.

Le réseau amical et de voisinage construit avec le temps peut être une explication, même si les logements habités ne sont pas toujours adaptés à la perte d'autonomie.

Part de la population stable selon l'âge - 2008



Source INSEE-Recensements

Un déficit migratoire de 750 personnes de 60 ans et plus en 2008

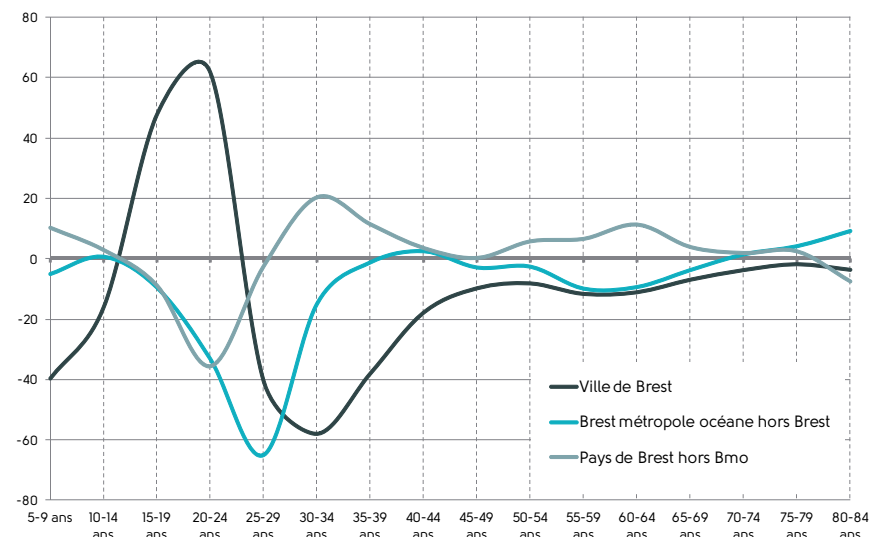
33 000 personnes sont arrivées à Brest métropole océane ces cinq dernières années dont 1 550 âgées de 60 ans et plus. Dans le même temps, 39 300 départs ont été recensés dont 2 300 de personnes de 60 ans ou plus. Du fait de ces mouvements migratoires, Brest métropole océane a donc perdu 750 habitants de cette classe d'âge en cinq ans. Le taux de migration annuel moyen (solde migratoire rapporté à la population) de Brest métropole océane est donc négatif entre 60 et 64 ans : -9 pour 1 000 habitants. À l'échelle de la seule ville de Brest, le déficit migratoire des seniors s'élève à plus de 1 000 personnes.

La majorité des mobilités résidentielles s'effectue avant 40 ans. On assiste à un aller-retour entre l'ensemble du Pays de Brest et la Ville. Le solde migratoire est positif dans la ville de Brest entre 15 et 30 ans du fait principalement des équipements d'enseignement supérieur et de l'offre locale disponible pour les jeunes actifs. Au-delà de 30 ans, le déficit migratoire devient relativement important, et de nombreuses familles s'installent en maison individuelle dans la périphérie brestoïse.

À l'âge de la retraite, un nouveau flux de départ de Brest métropole océane est constaté. Ces jeunes retraités restent dans le Pays de Brest et plus généralement dans le Finistère. Ainsi, parmi les départs, 32 % des personnes âgées d'au moins 60 ans s'installent dans le Pays de Brest et 63 % dans le Finistère. Les Communautés de Communes du Pays d'Iroise et du Pays des Abers, sont les deux destinations privilégiées par ces personnes. Il est possible que les maisons secondaires côtières deviennent à ce moment de la vie la résidence principale.

Au regard des autres villes de références, les trajectoires de mobilités résidentielles sont très similaires. En effet, le solde migratoire des personnes de 60 ans et plus est négatif pour la plupart d'entre elles : - 1 650 pour la ville de Rennes, - 855 à Dijon, - 720 au Mans. Seules Lorient et Caen équilibrent leur solde migratoire sur cette tranche d'âge.

Le taux de migration annuel net moyen⁵ de la population par âge



Source INSEE-Recensements

Les principaux flux de mobilité résidentielle par commune de Brest métropole océane

Population	ARRIVEES	0-59 ans	60 ans et plus	75 ans et plus	DEPARTS	0-59 ans	60 ans et plus	Solde migratoire des 60 ans et plus
BOHARS	Total	622	212	176	Total	420	32	180
	Ensemble du Finistère	475	196	160	Ensemble du Finistère	295	28	
	dont la CU de Bmo	399	164	128	dont la CC du Pays d'Iroise	44	12	
	dont Brest	323	140	108	dont la CU de Bmo	156	12	
	dont Brest				dont Brest	115	12	
BREST	Total	28 411	1 266	481	Total	34 113	2 287	-1021
	Ensemble du Finistère	12 964	603	259	Ensemble du Finistère	16 593	1 636	
	dont la CC du Pays d'Iroise	1 392	91	36	dont la CC du Pays des Abers	2 294	191	
	dont la CU de Bmo	2 891	184	70	dont la CC du Pays d'Iroise	2 728	276	
	dont Guipavas	660	49	26	dont la CU de Bmo	5 026	507	
	dont Plougastel	358	40	17	dont Bohars	323	140	
	dont Le Relecq-Kerhuon	533	44	13	dont Guipavas	1 141	91	
GOUESNOU	Total	1 257	83	48	Total	1 100	91	-8
	Ensemble du Finistère	979	70	48	Ensemble du Finistère	791	68	
	dont la CU de Bmo	695	54	32	dont CC du Pays des Abers	171	24	
	dont Brest	585	46	24	dont CU de Bmo	358	16	
	dont Brest				dont Brest	282	12	
GUILERS	Total	1 413	126	49	Total	1 276	91	35
	Ensemble du Finistère	979	113	44	Ensemble du Finistère	874	72	
	dont la CU de Bmo	730	84	24	dont la CC du Pays d'Iroise	280	20	
	dont Brest	650	75	24	dont la CU de Bmo	342	24	
GUIPAVAS	Total	2 386	249	114	Total	2 314	162	87
	Ensemble du Finistère	1 898	155	47	Ensemble du Finistère	1 663	141	
	dont la CU de Bmo	1 460	120	35	dont la CU de Bmo	985	81	
	dont Brest	1 141	91	27	dont Brest	660	49	
PLOUGASTEL- DAOULAS	Total	2 153	124	17	Total	2 104	165	-41
	Ensemble du Finistère	1 289	69	11	Ensemble du Finistère	1 280	113	
	dont la CU de Bmo	829	47	8	dont la CU de Bmo	514	75	
	dont Brest	694	33	6	dont Brest	358	40	
PLOUZANE	Total	2 151	134	79	Total	2 445	118	16
	Ensemble du Finistère	1 179	80	59	Ensemble du Finistère	1 556	87	
	dont la CU de Bmo	855	63	46	dont la CC du Pays de Lan- divisiau	92	20	
	dont Brest	777	59	43	dont la CU de Bmo	719	20	
	dont Brest				dont Brest	674	17	
LE RELECQ- KERHUON	Total	2 025	166	47	Total	2 254	163	3
	Ensemble du Finistère	1 448	127	30	Ensemble du Finistère	1 679	117	
	dont la CU de Bmo	1 151	91	20	dont la CU de Bmo	910	72	
	dont Brest	857	63	9	dont Brest	533	44	

Hors Brest, le solde migratoire des personnes de 60 ans et plus de la communauté urbaine est de 343. Seules deux communes sont déficitaires : Brest (-1 021) et Plougastel-Daoulas (-41). Ailleurs, l'excédent varie de 3 pour Le Relecq-Kerhuon à 180 pour Bohars. Dans cette com-

mune, l'essentiel des arrivées s'effectue après 75 ans avec 176 arrivées pour 4 départs. Les établissements d'accueils en sont certainement la principale explication.

Une grande partie des arrivées des communes de l'agglomération hors Brest provient de cette dernière

(46 %). A contrario 26 % des départs sont à destination de la ville-centre. Quel que soit l'âge, les départs concernent un plus large territoire. Les Pays des Abers et d'Iroise sont ceux qui accueillent les flux les plus importants de nouveaux habitants de 60 ans et plus.

4. UN NIVEAU DE REVENU SUPERIEUR A LA MOYENNE DEPARTEMENTALE

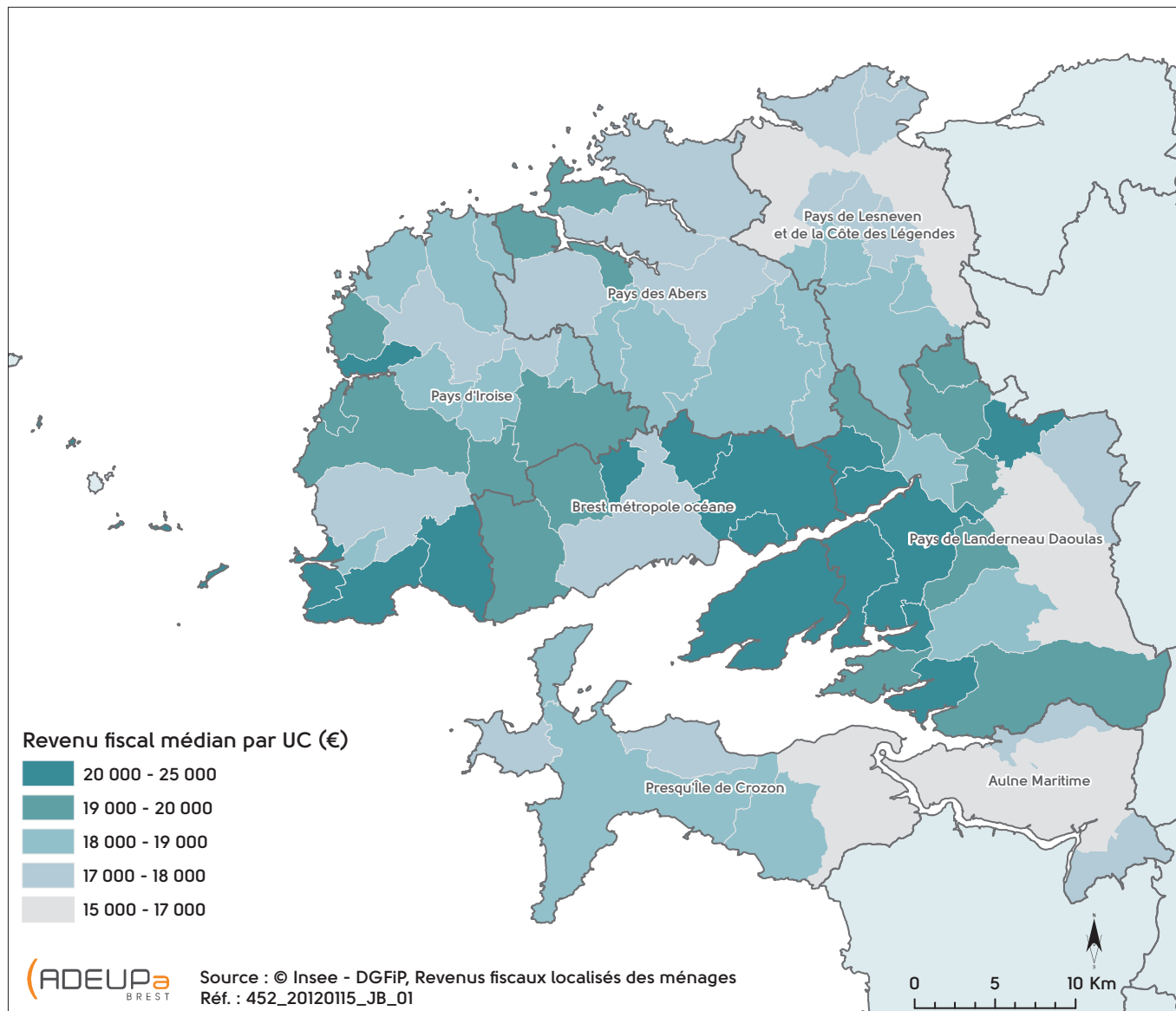
Avec un revenu fiscal médian de 18 900 euros en 2009, le Pays de Brest se situe au-dessus de la moyenne. Le revenu fiscal médian y est supérieur de 450 euros à celui de l'ensemble des Finistériens, de 424 euros à celui des Bretons et de 150 euros à celui des Français de métropole. A Brest métropole océane, le revenu fiscal médian par unité de consommation est légèrement en retrait : 17 798 euros. Cette situation tient essentiellement à la ville de Brest du fait de la mixité sociale qui la caractérise. Le revenu médian, 17 565 euros, y est inférieur de plus de 1 200 euros à celui de l'ensemble de la communauté. Dans les autres communes de l'agglomération, le revenu fiscal médian est nettement supérieur à celui calculé au niveau du Finistère. Il est compris entre

20 225 euros à Plouzané et 25 018 euros à Bohars. Parmi les 8 communes de Brest métropole océane, 4 se situent dans les 15 communes du département présentant les niveaux de revenu médian les plus élevés : Bohars (1^{er}) ; Le Relecq-Kerhuon (9^{ème}) ; Plougastel-Daoulas (13^{ème}) ; Gouesnou (14^{ème}).

En ce qui concerne les 10 % des ménages les plus défavorisés, le Pays de Brest est conforme à l'ensemble du département, légèrement supérieur à celui de la Bretagne (+130 euros) et largement au-dessus de celui des ménages de France métropolitaine (+1 687 euros). A Brest métropole océane, 10% des habitants disposent d'un revenu fiscal inférieur à 12 952 euros, ce qui place la communauté urbaine en deça des échelons géographiques

précités. Quant aux revenus des 10 % des ménages les plus aisés, ils situent également le Pays de Brest dans une position plus favorable que le département et la région mais bien en deça du niveau national. L'écart entre ces deux extrémités de l'échelle des revenus est, à Brest métropole océane, dans le Pays de Brest comme en Bretagne, bien inférieur à celui observé au niveau national. Ainsi, parmi 30 communautés de taille comparable, celle de Brest métropole océane présente l'échelle de revenus la plus resserrée. Le niveau de revenu des 10% de la population la plus aisée place Brest métropole océane au 22^{ème} rang sur 30, alors que dans le cas des 10% des habitants les plus modestes elle se situe au 8^{ème} rang.

Revenu fiscal médian des ménages dans le Pays de Brest en 2009



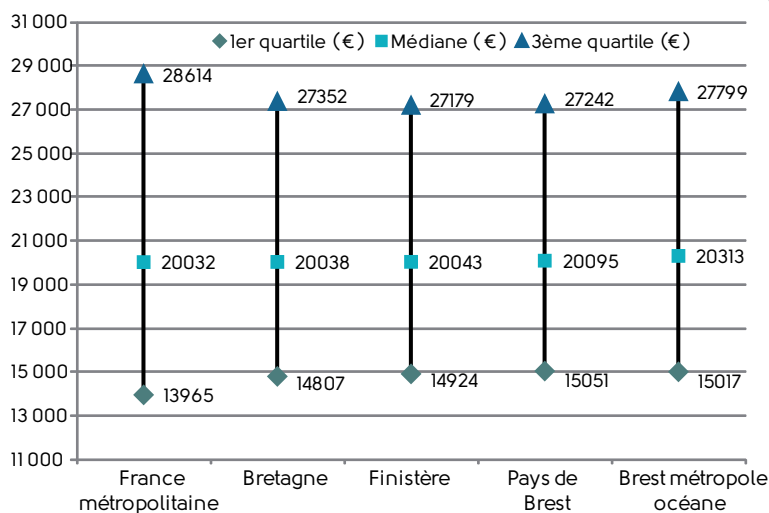
Les nouveaux retraités plus aisés que les autres ménages

Dans l'agglomération brestoise, les ménages de 60-74 ans disposent d'un niveau de revenu supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale avec une médiane à plus de 20 300 euros. Le rapport entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile⁶, entre les 25 % les plus modestes et les 25 % les plus aisés, permet de mesurer l'inégalité de revenus dans un territoire. À Brest métropole océane, il est plus faible qu'ailleurs. Au regard du niveau de revenu de l'ensemble des ménages de la communauté urbaine, les 60-74 ans sont plus aisés avec 1 800 euros de plus. Il s'agit d'une génération qui a profité du plein emploi et d'une évolution du taux d'activité féminine. Par ailleurs les revenus fiscaux ne tiennent pas compte du patrimoine qui est souvent plus important dans cette tranche d'âge.

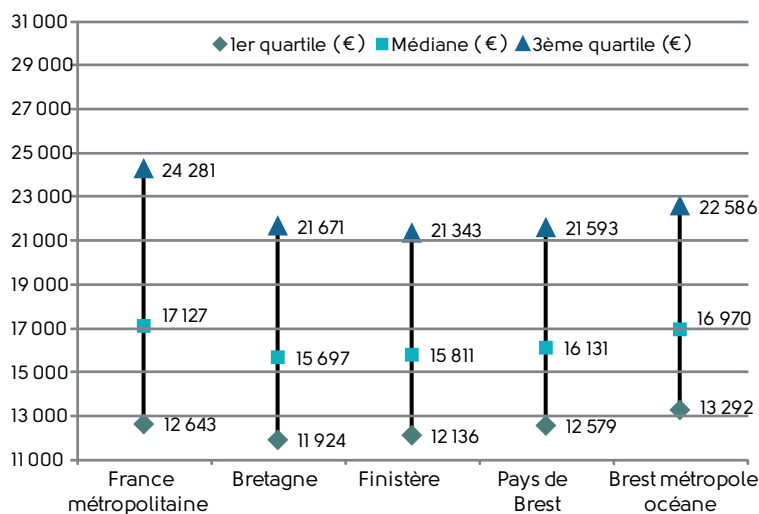
Après 75 ans, on assiste à un abaissement du niveau de revenu. Cette situation s'explique principalement par une moindre activité féminine que dans les générations suivantes. De ce fait, ces ménages confrontés au veuvage et pour la majorité composés de femmes seules disposent souvent comme unique revenu des pensions de reversion. Néanmoins, la médiane locale, même si elle se situe à un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine, est supérieure à celles du Finistère et de la région.

Brest métropole océane est une agglomération plus modeste que les unités urbaines de comparaison, mais est moins inégale. En effet le rapport entre le 3^{ème} et le 1^{er} quartile est de 1,85 contre plus de 2 à Dijon, 1,96 à Rennes et 1,95 à Caen.

Distribution des revenus fiscaux des ménages de 60 à 74 ans - 2009 (par unité de consommation)



Distribution des revenus fiscaux des ménages de plus de 75 ans - 2009 (par unité de consommation)



Source INSEE-DGFIP



Photo : M.COQUIL

5. LA SANTÉ

L'offre de soin dans Brest métropole océane

Avec 235 médecins généralistes libéraux, soit 11,2 médecins pour 10 000 habitants, l'agglomération brestoise se situe au-dessus de la moyenne bretonne (9,8).

Selon les communes, la densité des médecins varie du simple au double : de 6,8 à Plouzané à 14,5 à Gouesnou. Outre l'inégalité géographique, les communes doivent faire face aux problèmes de permanence des soins (nuit, week-end...). À Brest, l'offre médicale est concentrée au centre-ville et le long des principaux axes routiers. Brest-Centre et Saint-Pierre sont les quartiers les mieux dotés en médecins généralistes, respectivement 20,6 et 15,3 médecins pour 10 000 habitants. En revanche, le quartier de l'Europe est celui où la densité médicale est la plus faible (6,1).

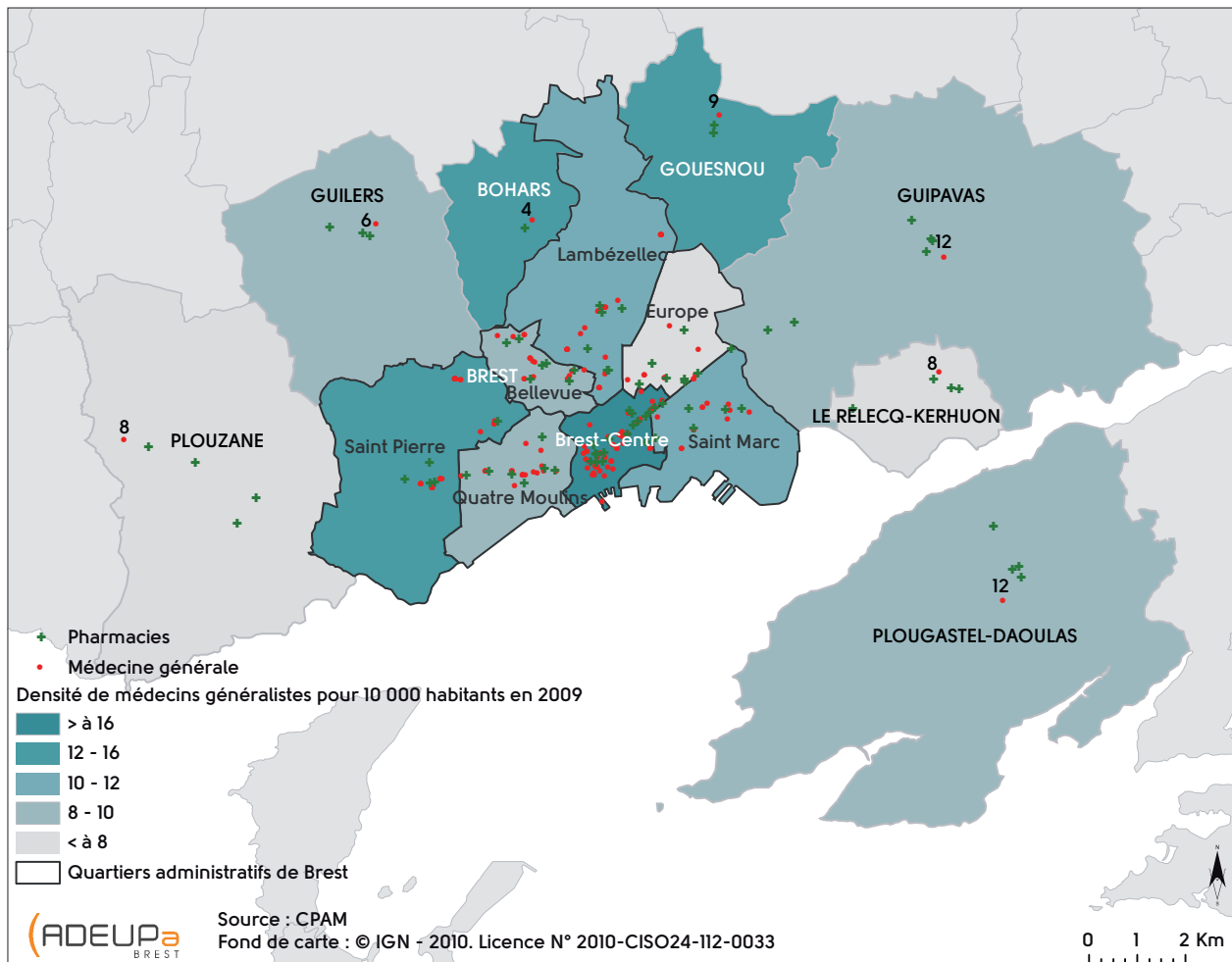
Les pharmacies sont au nombre de 82 dans l'agglomération, dont 57 à Brest. Leur densité pour 10 000 habitants varie de 3 à Bohars à 5,1 à Guipavas. Avec 17 pharmacies, le quartier de Brest-Centre concentre 20 % des pharmacies de l'agglomération. Aux Quatre Moulins l'offre de pharmacies est bien moins importante qu'ailleurs avec une densité de 2,4.

	Médecins généralistes		Pharmaciens	
	nombre	densité	nombre	densité
Bohars	4	12,1	1	3,0
Brest	176	12,3	57	4,0
Gouesnou	9	14,5	2	3,2
Guilers	6	8,2	3	4,1
Guipavas	12	8,7	7	5,1
Plougastel-Daoulas	12	9,2	4	3,1
Plouzané	8	6,8	4	3,4
Le Relecq-Kerhuon	8	7,4	4	3,7
Brest Métropole Océane	235	11,2	82	3,9

	Médecins généralistes		Pharmaciens	
	nombre	densité	nombre	densité
Brest-Centre	50	20,6	17	7,0
Saint-Pierre	29	15,3	7	3,7
Quatre Moulins	19	9,3	5	2,4
Bellevue	18	9,8	7	3,8
Lambézellec	27	11,8	7	3,1
Europe	10	6,1	6	3,7
Saint-Marc	23	10,7	8	3,7
Brest	176	12,3	57	4,0

Source CPAM

Localisation des médecins généralistes et pharmacies en 2009



Une offre de soins infirmiers libéraux conforme à la moyenne régionale

L'agglomération brestoise témoigne, d'une offre de soins infirmiers libéraux conforme à la moyenne régionale (12,1). Dans la ville de Brest en revanche, malgré une progression du nombre de professionnels, de 126 infirmiers libéraux en 2006 à 151 en 2009, l'offre de soins demeure inférieure à la moyenne

avec une densité de 10,6. Ce sont les quartiers de Saint-Pierre (5,3) et de Bellevue (4,9) qui sont les moins bien pourvus en offre de soins infirmiers libéraux. À l'inverse, le quartier de Saint-Marc dispose d'une offre de soins bien supérieure à la moyenne avec une densité d'infirmiers libéraux de 19,6 pour 10 000 habitants. Cette situation est néanmoins à nuancer puisqu'elle est complétée par les soins infirmiers assurés par les organismes présents dans l'agglomération (mutuelles, SSIAD...) que l'on ne retrouve pas

ou peu dans les territoires périurbains et ruraux.

Les masseurs kinésithérapeutes libéraux sont quant à eux proportionnellement plus présents dans l'agglomération que dans l'ensemble du Pays de Brest et de la région Bretagne. Avec une densité de 9,7 professionnels pour 10 000 habitants, la ville de Brest et la communauté urbaine disposent d'une offre supérieure d'un point à la moyenne régionale.

Professions paramédicales : Masseurs-Kinésithérapeutes / Infirmiers en 2009

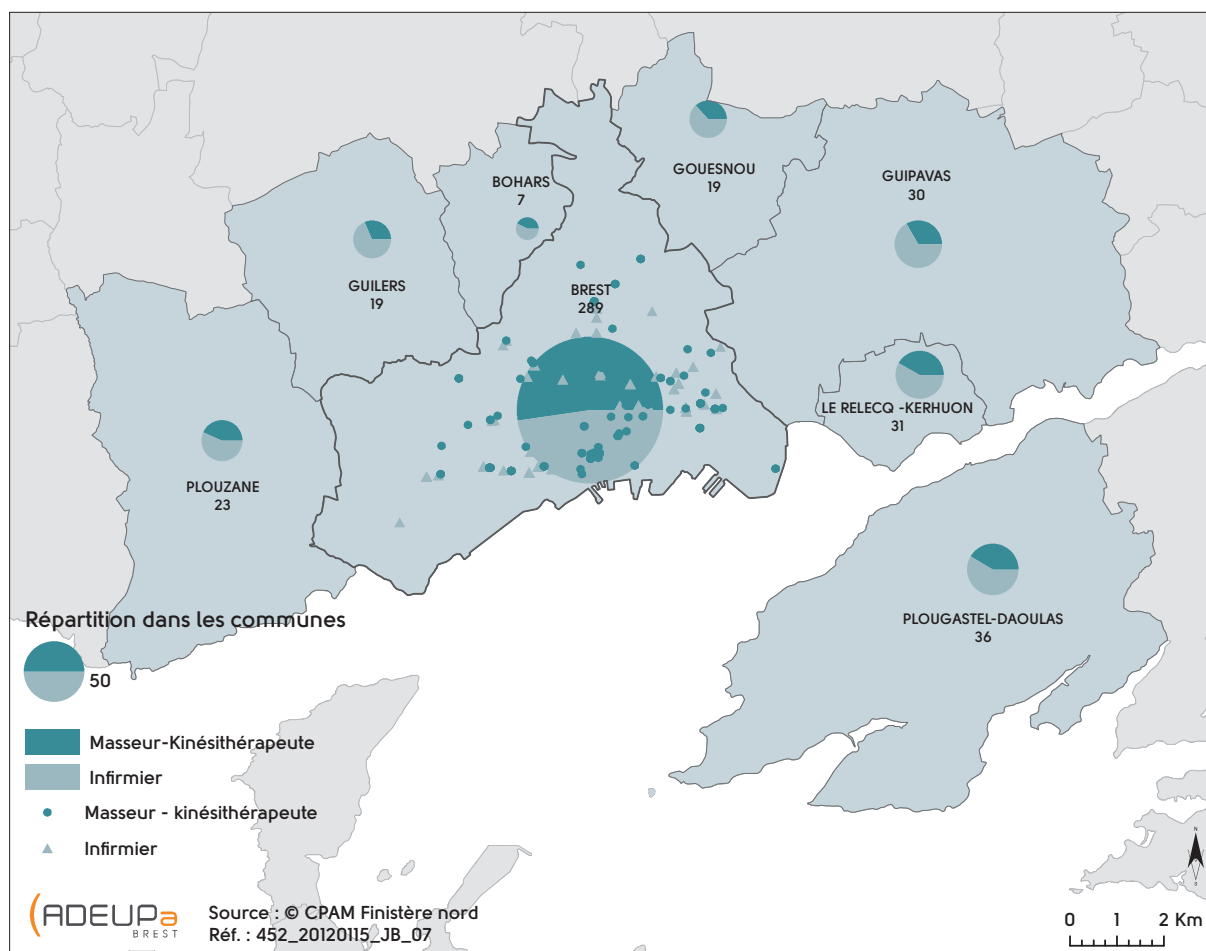


Photo : M.COQUIL

Personnes âgées bénéficiaires de l'APA⁷ à domicile

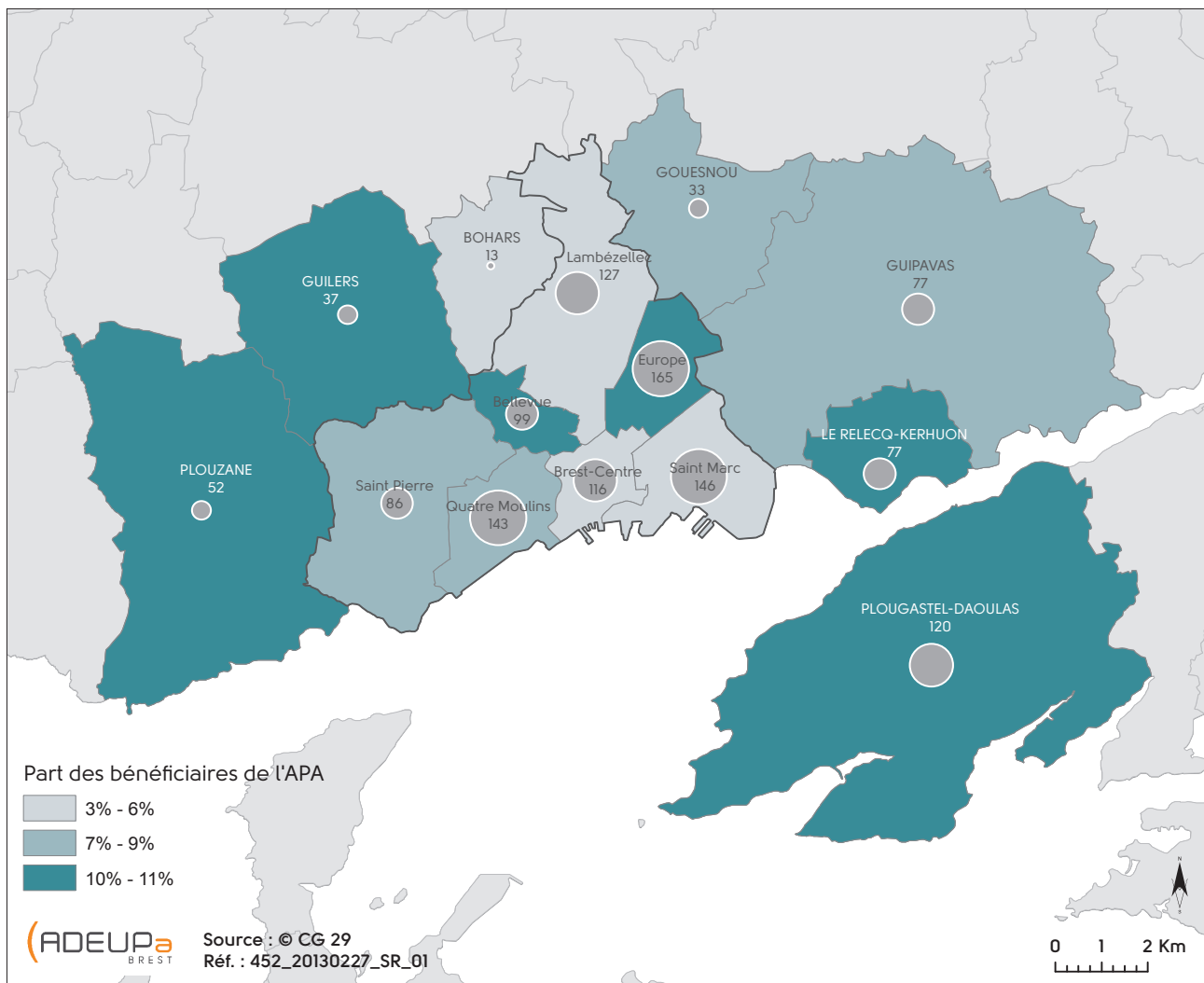
En 2012, 1 409 personnes ont perçu une Allocation personnalisée d'autonomie à domicile, soit 9,1 % de la population âgée de 75 ans ou plus. Plouzané se distingue par une forte proportion de

bénéficiaires alors qu'à l'inverse, cette proportion est très faible à Bohars. Au sein de la ville de Brest, les bénéficiaires de l'APA sont proportionnellement plus nombreux dans les trois quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (Kerédern, Kerourien et Pontanézen).

En 2012, les trois quart des bénéficiaires de l'APA à domicile avaient plus de 80 ans à

Brest comme dans les autres communes de l'agglomération. Une spécificité brestoise apparaît à partir de 90 ans. En effet, à Brest, les nonagénaires, 215 personnes, représentent 21,5 % des bénéficiaires de l'APA contre seulement 16,5 % en moyenne dans les autres communes.

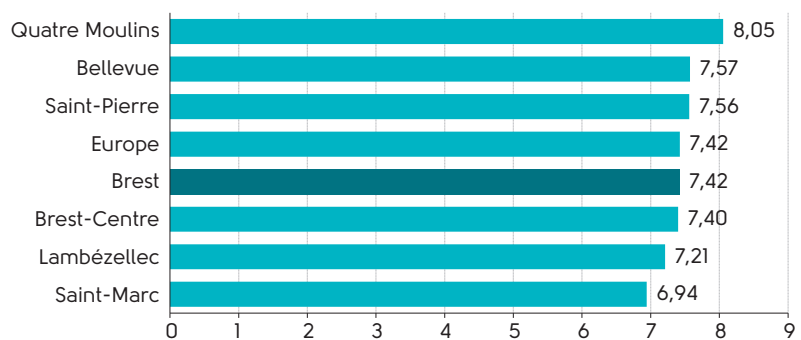
Part des bénéficiaires de l'APA dans la population de 75 ans et plus



Consommation de soins des personnes âgées

En 2009, le nombre moyen de consultations par an et par personne de plus de 65 ans s'élevait à 7,4 à Brest ce qui est presque le double du nombre moyen de consultations de l'ensemble de la population. Au niveau des grands quartiers brestois, Saint-Marc est celui dans lequel la fréquence des consultations est la plus faible alors que dans le quartier des Quatre moulins, la moyenne est de 8,1 consultations par an.

Consultation médicales des 65 ans et plus en 2009



Source CPAM

SYNTHÈSE

Avec 42 000 personnes, Brest métropole océane compte proportionnellement moins d'habitants âgés de 60 ans et plus que le Finistère ou la Bretagne. Elle n'en n'est pas moins concernée par le vieillissement de sa population. Ainsi, d'ici 2042, l'Insee estime que cette tranche d'âge atteindra plus de 55 000 personnes, soit une progression de plus de 30 %.

L'un des principaux enjeux de l'agglomération brestoise est celui du risque d'isolement. En effet, les villes rassemblent davantage de ménages d'une personne que les espaces ruraux. Par ailleurs, même si de nombreux travaux prospectifs laissent entrevoir un possible retour des seniors vers les villes-centres, aujourd'hui, force est de constater que dans l'agglomération brestoise, il n'en n'est rien. Au contraire, le solde migratoire des personnes de 60 ans et plus est négatif.

Les ménages de plus de 60 ans disposent d'un niveau de revenu supérieur à la moyenne départementale dans toutes les communes de l'agglomération hors Brest. Les 60-74 ans sont d'ailleurs des ménages plutôt aisés.

Enfin, sur le plan de la santé, l'agglomération brestoise bénéficie d'un taux d'équipement supérieur à la moyenne départementale.

Chaque commune devra faire face à des enjeux caractéristiques. La ville de Brest est moins concernée que les autres au vieillissement de sa population. Néanmoins, la part des ménages qui vivent seuls y est largement supérieure. Le risque d'isolement des personnes âgées est donc plus important. De plus la part des propriétaires et le niveau de revenu sont nettement inférieurs à la moyenne de la communauté urbaine. Cependant, Brest dispose d'une offre importante de structures de santé et d'accompagnement à la perte d'autonomie. Le Relecq-Kerhuon se rapproche de la ville-centre sur plusieurs points. Le statut de propriétaire d'un logement individuel est plus faible que dans les autres communes et le nombre de ménages unipersonnels est également plus représenté.

Les communes de Plouzané et de Guilers sont celles qui connaissent la plus forte gérontocroissance. Une notion qui devra être prise en compte dans le développement de mesures d'accompagnement dans un avenir proche et qu'a déjà engagé la commune de Plouzané en y consacrant une analyse des besoins sociaux.

Guipavas, mais surtout Plougastel-Daoulas ont une part de personnes âgées supérieure à la moyenne de Brest métropole océane. De plus leur localisation est parfois très éloignée des zones plus urbanisées. Certains secteurs résidentiels s'apparentent davantage à des espaces ruraux pour lesquels les moyens de transports déjà mis en place devront être encore améliorés.

Bohars détient la part la plus conséquente d'habitants de plus de 60 ans. Trois raisons l'expliquent. D'abord, deux importants établissements d'hébergements y sont implantés avec plus de 300 places. Ensuite, le parc de logement est composé quasi exclusivement de logements individuels, souvent de grande taille, un habitat privilégié par les seniors. Enfin, il s'agit de la plus petite commune en nombre d'habitants, ce qui influe sur la répartition.

A ce jour, Gouesnou paraît plus éloignée des problématiques liées au vieillissement de la population. Avec 17 % de la population âgée de 60 ans ou plus et une gérontocroissance modeste, c'est la commune la moins âgée de l'agglomération brestoise.

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

1) Unité urbaine

Cette notion repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. C'est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

2) EHPAD

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il peut être public, privé associatif ou lucratif. Sa création est soumise à une procédure d'autorisation préalable conjointe du Président du Conseil général et du Directeur Général de l'Agence régionale de santé. Il doit être autorisé à dispenser des soins et doit conclure avec l'État et le Conseil général une convention tripartite pluriannuelle fixant, pour une durée de 5 ans, les objectifs de qualité de la prise en charge des résidents et ses moyens financiers de fonctionnement.

3) Données carroyées

Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Construits sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, les carroyages permettent une vision impartiale des phénomènes et sont naturellement à même de mettre en évidence les zones à enjeu.

4) OMPHALE

L'Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves, est une application développée par l'Insee qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur.

5) Taux de migration nette

Population de 5 ans ou plus ayant déménagé au moins une fois entre 2002 et 2008 divisé par le nombre moyen d'habitants de la période.

6) Les quartiles

Tout comme la médiane qui sépare la population en deux parties égales, il est possible d'étudier la distribution de la population en la divisant en quatre parties égales, on parle alors de quartiles, ou en dix parties égales, les déciles... Cette mesure de la répartition de la population permet, dans le cas des revenus fiscaux, de connaître les 25 % ou les 10 % de la population la plus aisée, le 3^{ème} quartile ou le 9^{ème} décile constituant alors la limite au-dessus de laquelle se situe le revenu des habitants les plus aisés. A l'inverse, le 1^{er} quartile ou le 1^{er} décile permet de connaître le niveau de revenus en dessous duquel se situe les 25 % ou les 10 % de la population la plus pauvre.

7) APA

L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile est une allocation destinée aux personnes âgées. Un ensemble de conditions doivent être remplies : être âgé de 60 ans ou plus, être en manque ou en perte d'autonomie en raison de son état physique ou mental, avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière (groupe 1 à 4 de la grille Aggir), résider de façon stable et régulière en France, et pour les Étrangers, être en séjour légal en France.

Le recensement

Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques. Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants sont toujours recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais par roulement sur une période de cinq ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % des logements, répartis sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de cinq ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. Les données utilisées pour le tableau de bord sont celles issues du recensement de 2008.

Le projet de mise en œuvre d'une observation du vieillissement est lié au volet Cohésion sociale du projet de territoire signé par le Conseil général du Finistère et Brest métropole océane. Ce projet identifie le vieillissement comme un thème d'action prioritaire.

Un groupe de travail réunissant la Direction de l'Action sociale de Bmo, les huit communes représentées par leurs services ou leur CCAS ainsi que les services du Conseil général a identifié – au travers d'une «fiche projet» - la mise en place d'une «observation du vieillissement de la population de Brest métropole océane» comme une des actions à conduire et a sollicité l'ADEUPa pour une proposition.

L'intérêt d'un travail spécifique sur le vieillissement paraît d'évidence au vu de l'importance des évolutions démographiques en cours et de leurs conséquences dans nombre de domaines : économique, social, politique du logement ou des transports ... La progression forte de la population âgée dans les vingt ans à venir est connue et inéluctable. Proposer aux élus comme aux techniciens un cadre de réflexion serein, objectif et sans misérabilisme sur les conséquences de ce bouleversement démographique, à la fois pour nos politiques publiques et nos comportements privés, paraît donc très opportun.

Le champ de l'observation du vieillissement tel que posé au travers des premières réflexions est très large. L'objectif est une montée en charge progressive au cours des trois prochaines années de son contenu par consolidation et agrégation de données nouvelles, fournies par des partenaires. Cette observation quantitative sera complétée par la réalisation d'une étude par an, plus qualitative, de type enquête ou investigation sociologique.

En 2013, un travail complémentaire sera mené sur le thème de l'habitat et du logement. Une étude exploratoire sera conduite afin de disposer d'informations sur les expérimentations mises en œuvre notamment en termes de logements alternatifs et de nouveaux modes d'habiter des seniors.



Directrice de publication
Claire GUIHÉNEUF

Réalisation
Maryse LARPENT
Lucie BIANIC

Traitements et mise en page
ADEUPa - Juin 2013

Photo de couverture
Stéphanie CORFEC

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2013
ISSN : en cours